



MUNICIPALES

n°10 Janvier 2003

Dépôt légal Janvier 2003

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

- 2
- Environnement
- La vie de la commune
- 3
- Du coté des associations
- 4
- Divers
- Conseils Municipaux
- 6
- Agenda
- Permanence des élus
- Prochain bulletin

Nouvelle année déjà, période de bilan et de vœux ...

L'installation de la troisième classe de maternelle, l'acquisition de huit ordinateurs à l'école élémentaire, les activités nouvelles offertes aux enfants grâce à l'embauche de *l'emploi jeune* ont montré notre volonté d'une politique sociale en faveur des familles. Elle s'accentuera en 2003 par l'agrandissement et la remise aux normes de l'accueil périscolaire, par notre soutien financier à la classe découverte de ce printemps et par la reconduction et l'amélioration des activités des mercredis et des vacances scolaires.

En 2003, le nettoyage des berges du Mazot et le nouveau plan de ravalement des façades contribueront à l'embellissement de notre environnement. Nous n'oublierons pas notre souci d'allier cadre de vie et urbanisme en restant vigilant sur les demandes de permis de construire. Les subventions « grands travaux » demandées en 2002 vont permettre la mise en chantier de l'atelier technique et l'achèvement de l'aménagement de la place de Châtel et de ses abords.

La sécurité est aussi une de nos priorités. Après la réfection de la chaussée rue de Neuves Maisons et la mise en place d'équipements de sécurisation pour les piétons et les véhicules, le plan de circulation se mettra en place dans le centre du village.

Nous sommes conscients que de gros efforts restent à faire pour vous informer de notre action et pour vous satisfaire, notamment sur l'animation du village. C'est pourquoi nous avons la volonté de continuer à publier le bulletin municipal régulièrement et de poursuivre les réunions avec vous (assemblées du village ou de quartier).

Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal je vous adresse, ainsi qu'à votre famille, mes meilleurs vœux pour 2003.

Jean-Claude BRESSON

Environnement

Collecte des objets encombrants

La collecte aura lieu le vendredi 21 mars 2003 et le jeudi 18 septembre 2003. Sortez vos monstres la veille au soir!

Collecte des poubelles

La collecte des ordures ménagères s'effectue deux fois par semaine dans la nuit du dimanche au lundi et du mercredi au jeudi. Les chats et les chiens appréciant le contenu de nos poubelles, il est recommandé de ne pas les sortir trop tôt. La règle est de sortir l'écobac bleu contenant les papiers et cartons le dimanche soir et l'écobac jaune contenant les plastiques le mercredi soir.

Jours fériés

Pour 2003, quand la collecte des ordures ménagères tombe un jour férié, le ramassage est reporté au lendemain.

Objets trouvés!

Par ailleurs, depuis la mise en service des véhicules appelés « libellules » qui collectent les ordures près de votre porte, les bennes à ordures équipant les quartiers aux rues étroites ont été retirées. Il est bon de le repréciser, car bon nombre

d'habitants ne se s'en sont pas aperçus! Désormais, dans ces quartiers, les horaires de sortie des poubelles s'appliquent aussi.

C'est quoi une poubelle!

Les récipients d'ordures ménagères doivent être en bon état, d'une capacité minimum de 30 litres et maximum de 100 litres, d'un poids inférieur à 30 kg, insonores et munis d'un couvercle et de poignées. Cela peut être aussi des sacs plastiques normalisés d'une capacité de 30 litres minimum à 100 litres maximum.

Pour ce qui ne doit pas aller dans votre poubelle

Des bennes sont à votre disposition pour les bouteilles en verre en deux endroits, d'une part sur la place du Châtel et d'autre part à l'angle de la rue principale et de la rue des Castors. La déchetterie intercommunale, implantée sur la zone industrielle Louis Pasteur (à côté de la caserne des pompiers) est à votre disposition.

Notre souci est d'avoir un village propre : un peu de bonne volonté et de civisme de chacun est nécessaire pour y parvenir. Cela nous évitera de verbaliser les contrevenants.

Grain de sel ...

C'est l'hiver. Aussi quand la neige et/ou le verglas s'y mettent, il appartient à chaque habitant de sécuriser cheminement des piétons sur la partie du domaine public longeant leur habitation ou propriété. Les petites rues du village sont déneigées et/ou salées par l'entreprise Clay, commandée par la Commune. La route principale reste du ressort des services de la DDE. Soixante bacs à sel, placés aux endroits sensibles, sont des réserves mises à la disposition de tous pour parer à de petites difficultés locales sur les chaussées. Leur usage doit être limité car les saumures (sel + eau de ruissellement) abîment et polluent le sol. Ils ne sont en aucune facon des distributeurs gratuits pour constituer des stocks personnels. En automne, après leur mise en place, les employés communaux ont dû faire un remplissage

supplémentaire pour remettre à niveau de trop nombreux bacs dévalisés ...3,5 tonnes!

La route est à tous, aussi que chacun y mette son grain de sel lorsque c'est nécessaire. Merci de votre compréhension et de votre civisme.

La vie de la commune

ntérim à la Mairie

Jean-Claude Bresson, notre maire, qui se dépense sans compter depuis son élection a quelque peu négligé sa santé. Aussi, afin qu'il puisse reprendre des forces, un petit temps de repos à l'écart des affaires communales s'impose. George, premier adjoint, assure l'intérim. L'équipe municipale, avec son nouvel animateur, s'engage à poursuivre la gestion la commune dans la continuité. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite un prompt rétablissement à notre maire.

Réunion « rue de la Rosière »

Le 6 décembre dernier, le maire conviait les riverains de la rue de la Rosière à une réunion. Les habitants ont débattu avec le maire, les adjoints et conseillers présents de la vie quotidienne du quartier (cette réunion fait suite à l'assemblée avec la population du 4 octobre 2002).

La collecte des déchets ménagers fut abordée en premier. Depuis la mi-décembre 2002, des bennes « libellules » collectent les déchets ménagers ainsi que le tri sélectif en porte à porte dans l'impasse de la rosière. De ce fait, les containers rue du pressoir ont été supprimés.

Puis, les habitants évoquèrent le stationnement difficile dans cette rue et dans l'impasse. Le maire rappela que le stationnement y était interdit pour des raisons de sécurité (accès des véhicules de secours). Afin de permettre le stationnement des véhicules, des emplacements seront matérialisés.



Ensuite, la réglementation sera appliquée, qu'on se le dise!
Cette question a permis d'aborder la mise en application du nouveau plan de circulation dans la rue de la Rosière. Sa mise en sens unique dans le sens montant avait été différée dans l'attente de l'achèvement des différents travaux en cours.
La rénovation de l'impasse (chaussée, réseaux à enfouir,

fontaine...) a été l'objet d'un débat où furent évoquées aussi les priorités pour les travaux à effectuer dans tout le village. La rue de la Rosière et notamment l'impasse (quartier très ancien du village) nécessite un projet global.

Du coté des associations

Fête de Saint Nicolas

Le mardi 10 décembre 2002. après le passage de St Nicolas et de son complice dans les écoles, la municipalité et le Comité des fêtes ont organisé une fin d'après midi récréative. C'est donc vers 16h45 que les enfants du village étaient attendus par l'Evêque de Myre et du par le père Fouettard à la Salle du Pressoir pour un goûter où brioches et chocolats chauds étaient distribués aux enfants. Après cette collation appréciée, c'est dans une salle comble que spectacle de Christelle l'illusionniste était offert à une assemblée médusée.



Les enfants comme les parents ont répondu cinq sur cinq à cette invitation à la magie. Vers 18 heures, tout le monde se sépara en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

Les Anim'Actions d'hiver

Du 24 février au 7 mars, le Foyer rural avec le soutien de l'association périscolaire et la municipalité organise deux semaines d'activités pour les jeunes de 3 à 16 ans. L'accueil est assuré de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 18H00.

Renseignement et inscription auprès d'Olivier JEANNEROT, \$\opin\$ 03 83 47 24 32.

Association SALU (Association Solidarité Alsace-Lorraine Ukraine)

Là-bas, dans un orphelinat...

Misha, Kostia, Anastasya, Oléna ...ils sont nombreux, trop nombreux là-bas, en Ukraine, dans leurs orphelinats à rêver d'une famille, de frères et sœurs, d'une maman, d'un papa et pourquoi pas d'une mamie et d'un papi?

Ils n'ont que six, sept, huit ans, et pourtant jusqu'ici la vie ne les a pas spécialement gâtés. Orphelins, ou encore retirés à des parents violents sous l'emprise de l'alcool, ou abandonnés par des parents qui

ne peuvent plus les nourrir, ils espèrent qu'enfin leur sort va changer.

L'Ukraine a du mal de se remettre de sa récente prise d'indépendance et du drame de Tchernobyl et elle peut à peine nourrir ses enfants!

Si le sort de ces petits vous touche, si vous pouvez matériellement aider l'un d'entre eux et si, surtout, vous avez un cœur gros comme ça, et désirez lui offrir un été de rêve et l'emmener à demain en le parrainant au fil des années, alors contactez-nous:

Association Solidarité Alsace-Lorraine Ukraine 233, rue des Lilas 88100 Sainte-Marguerite

2 03 29 56 93 19

dubach@wanadoo.fr



Vous retrouverez chaque année votre petit(e) filleul(e) pour un été de bonheur, de câlins et de tendresse.

Nous viendrons vous parler de ces gamins qui ont encore cette petite lueur d'espoir au fond de leurs yeux, là-bas, en Ukraine...

Divers

La vaccination

Petit rappel! La vaccination, très présente pendant la



petite enfance et l'adolescence, est moins suivie à l'âge adulte. Se faire vacciner tout au long de la vie est important. Le principal vaccin est le **D.T.Polio** (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique). A partir de

l'âge adulte, un rappel est recommandé tous les 10 ans. Pour les jeunes femmes, la

vaccination contre la **rubéole** est recommandée.

Ces vaccins sont remboursés par la Sécurité Sociale. Lors de votre prochaine visite chez le médecin, n'oubliez pas de lui en parler!

Ravalement des façades

Des aides concrètes pour valoriser votre patrimoine!

La campagne de LORRAINE ravalement des façades permet d'obtenir une participation financière aux travaux ainsi qu'une assistance technique et administrative gratuite.

Le montant de la prime est fixé à 25% du coût global TTC des travaux de ravalement avec une prime maximale de 1 500 €TTC.

Avant d'effectuer les travaux, il est impératif de prendre contact avec Mme SCHAEFFER de l'ARIM afin de constituer le dossier de demande de prime.

Vous pourrez rencontrer Mme SCHAEFFER lors des permanences à la Mairie de CHAVIGNY les jeudis 10 avril, 10 juillet et 9 octobre de 14H30 à 15H30.

Ou lors des nombreuses permanences à la CCMM, 145, rue du breuil à NEUVES-MAISONS



Pour tout renseignement: Mme Magali SCHAEFFER

■ 03 83 37 20 24.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

Chavigny, 16 janvier 2003



Monsieur Michel HUMBERT
Directeur des cinémas « CAMEO »
Représentant des petits exploitants cinématographiques

54000 - NANCY

54230 Téléphone : 03 83 47 24 32 Télécopie : 03 83 47 81 32

> Objet : Agrément cinéma

> > Monsieur le Directeur.

Depuis la rentrée de septembre 2002, une fois par mois, les Chavinéens avaient l'occasion de découvrir des films assez récents, dans le cadre rural de notre petite commune de Meurthe-et-Moselle. Ce public est, pour la très grande majorité, formé de jeunes et d'enfants qui ne peuvent pas facilement se déplacer le soir ainsi que de personnes qui vont, très peu ou même pas du tout, au cinéma d'art et d'essai.

Refuser à un tel public cette ouverture culturelle est un calcul à courte vue, ces personnes étant susceptibles de devenir ainsi des clients potentiels de vos salles ; n'oublions pas, d'autre part, qu'il s'agit d'une séance par mois pour un public limité.

Vous avez souvent dénoncé la cupidité des grandes chaînes, propriétaires de salles dites obscures et pris la défense d'un cinéma de qualité et au service de tous, en particulier les plus humbles. C'est pourquoi, nous venons vous dire notre surprise et notre déception après votre prise de position récente visant à empêcher les Chavinéens de pouvoir accéder à la culture cinématographique moderne.

Nous venons vous demander de reconsidérer votre position et de permettre au public chavinéen de pouvoir profiter du circuit associatif non lucratif de notre Foyer Rural.

En espérant une réponse positive de votre part,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Maire, l'Adjoint Délégué, G. GEORGE

Conseils Municipaux

En bref, quelques délibérations significatives des Conseils Municipaux des 22 novembre et 20 décembre.

Classe découverte

Le barème de participation des familles a été arrêté. Il comporte 10 tranches basées sur le quotient familial issu de la feuille d'imposition sur les revenus de 2001. Les participations seront demandées aux familles pour le 28 février 2003.

Travaux à l'école élémentaire

Une subvention sur les Dotations Générales d'Equipement va être demandée pour réaliser rapidement des travaux concernant l'électricité.

Construction de l'atelier technique

La Commission Travaux propose ordre retenir, par préférence, les équipes d'architectes suivantes : LEDUC; **RABOLINI** SORIA et SCHLEGEL. Le programme proposé par la DDE porte sur une surface de 240 m2 pour un montant de 152 000 € HT. Le notaire chargé de régler succession dont est issu terrain ne prévoit signature avant trois mois.

Travaux en Mairie

Une subvention sur les Dotations Générales d'Equipement va être demandée pour aménager des WC pour les utilisateurs de la salle de réunion ainsi que pour remplacer le système de actuel de chauffage qui est obsolète et coûteux en exploitation.

Assainissement rue des Prés

Une étude de faisabilité et l'élaboration d'un avant projet visant à la résolution des problèmes d'assainissement de la rue des Prés va être lancé en partenariat avec la CCMM.

Ravalement des façades

En partenariat avec la communauté de communes Moselle & Madon et le Conseil Général, la municipalité souhaite mettre en place, pour une durée de trois ans, une campagne de

ravalement des facades participe à l'amélioration du cadre de vie et à la mise en valeur du patrimoine bâti. Une participation financière travaux de ravalement des habitations sera attribuée aux particuliers. L'ARIM assurera une aide technique au montage des dossiers lors de permanences à la Mairie de CHAVIGNY. Le programme est financé à 40 % par la CCMM, 50% par le Conseil Général et 10% par la municipalité. Il est limité à 12 façades pour 2003

Réflexion sur les salles de réunion

Un groupe de travail, constitué d'élus, a été chargé de déterminer les besoins de la population en terme de salles sur la commune de CHAVIGNY.

Indemnisation d'un candélabre

En août dernier, rue de Pré Lassé, un candélabre a été endommagé par un véhicule du commissariat de police de Neuves-Maisons. Le montant de réparations, 1 430 €, a été remboursé.

Motion pour défendre les séance de cinéma du Foyer Rural

Le programme « Cinéma en Campagne » organisé par les Foyers Ruraux devait permettre à la commune de CHAVIGNY d'accueillir tous les mois, dans la salle du Pressoir, une séance de cinéma avec la projection de films récents. Ce programme ne se poursuivre: pourra pas l'autorisation de l'ensemble des Directeurs de salle de cinéma de l'agglomération est nécessaire pour organiser ces séances et le Directeur du CAMEO s'oppose à programmation, argumentant que la commune de CHAVIGNY est à moins de 15 KM de sa salle. Les élus du Conseil Municipal ont donc décidés d'adopter une motion visant à soutenir l'initiative des

Foyers Ruraux et demandent au Directeur du CAMEO de revenir sur sa position.

Instauration du principe de la PVNR (Participation pour Voirie Nouvelle et Réseaux)

La loi du 13 décembre 2001 modifie le régime participations financières exigibles des constructeurs pour le financement des équipements publics. Elle permet de faire contribuer les propriétaires fonciers au coût d'aménagement de leur terrain lors de la création d'une voie nouvelle ou le réaménagement du voie publique existante. loi énumère limitativement les dépenses pouvant donner lieu à participation: coût des voiries, équipement en réseaux publics (eau potable, assainissement, écoulement des eaux pluviales, éclairage public) et réseaux concédés (gaz, électricité). Cette participation est fonction de la superficie du terrain et ne s'applique qu'aux terrains nus ou insuffisants bâtis. Autrement dit, les terrains déjà bâtis ou non constructibles ne sont assujettis. Le Conseil Municipal arrêtera par la suite, voie nouvelle chaque réaménagée, la part du coût des travaux à la charge propriétaires. L'instauration de cette participation est décidée 15 voix pour abstentions.

Plan local d'urbanisme : modification de la zone UB (rue des prés)

La zone UB du plan d'occupation des sols fait actuellement l'objet de spéculations financières et de projets qui ne cadrent pas avec l'esprit du règlement de la zone, notamment au regard de l'article UB11. La largeur actuelle de la rue des Prés (3 mètres) ne permet pas le transit généré par les projets en cours et la sécurité publique serait alors mise en cause. En conséquence, il est proposé de procéder à une

modification concernant les points suivants :

- Interdiction de créer des voies nouvelles ouvertes à la circulation se finissant en impasse;
- L'implantation des constructions devra respecter une marge de recul d'au moins cinq mètres par rapport à l'axe de la voie publique ouverte à la circulation;
- Il ne pourra plus y avoir de construction en second rideau, ni impasse, ni de voie privée ouverte à la circulation.

La réalisation de cette modification est confiée à *l'Atelier des Territoires de Metz*.

Signature d'une convention pour la révision du plan local d'urbanisme

Le Conseil Municipal confie l'étude à *l'Atelier des Territoires de Metz* pour un montant forfaitaire de 15 264 €

Commissariat de Police de Neuves-Maison

Considérant les risques de fermeture prochaine du commissariat de Neuves-Maisons, le Conseil Municipal a pris la délibération proposée par la CCMM et souhaite le maintien d'une force de sécurité équivalente voire supérieure en nombre sur ce secteur.

Budget M49 - Eau

Deux prêts ont été contractés auprès de la Caisse d'Epargne des Pays Lorrains pour un montant total de 131 000€ (durée de 15 ans au taux annuel de 3,28%). Le premier, destiné aux travaux de captage du château d'eau est de 51000 €; le second, de 80 000€ sera affecté aux travaux de réhabilitation du réseau d'eau rue de Nancy.

Demande de subvention « Dotation solidarité rural »

Une subvention de 3889 € a été demandée au Conseil Général pour l'acquisition de matériel informatique destiné à la Mairie et pour des anti-pince-doigts pour l'école maternelle.

A	g	e	n	d	a
	$\mathbf{\mathcal{C}}$				

Dimanche 2 février 2003	Concert de la St BLAISE à 15H00 l'église (entrée libre). Avec « Chœur Swing » et la « Chorale du Val de Fer ».
Vendredi 7 février 2003	Conseil Municipal à 20H30
Jeudi 13 février 2003	P 'tits dej' : sport à 9H00 Salle annexe de la Mairie de Neuves-Maisons. Pour se retrouver pour s'informer sur un thème de la santé
Mercredi 19 février 2003	Musibus : Place de l'église de 14H00 à 16H00.
Dimanche 16 février 2003	Club des Randonneurs : Départ à 13H30 place de l'église.
Jeudi 13 mars 2003	P 'tits dej' : les drogues à 9H00 Salle annexe de la Mairie de Neuves-Maisons. Pour se retrouver pour s'informer sur un thème de la santé
Mardi 25 mars 2003	B ibliobus : Place de l'église de 16H00 à 17H30.
Dimanche 16 mars 2003	Club des Randonneurs : Départ à 8H30 place de l'église.

Permanence des élus

Les vendredis de 16h30 à 17h30 Une permanence est assurée en mairie par un adjoint.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra fin mars. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 15 mars.